

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



Table des matières

Partie 1	Le contexte	3
I	Prospective financière du budget des eaux usées	3
II	Plan pluriannuel d'investissement	3
III	Pilotage du service eaux pluviales.....	3
IV	Renouvellement du contrat de délégation de service public	3
V	11 ^{ème} programme de l'agence de l'eau.....	3
Partie 2	Les orientations budgétaires 2023	4
I	Préambule / Tableau de synthèse	4
II	Le budget des eaux usées	4
1	Le fonctionnement.....	4
2	L'investissement	7
III	Le budget des eaux pluviales.....	11
1	Le fonctionnement.....	11
2	L'investissement	12
IV	Fiscalité du budget des eaux pluviales	16
V	La dette	17
1	Synthèse globale	17
2	Type de taux	17
3	Encours de dette	18
VI	Grands équilibres budgétaires	22
1	Budget des eaux usées	23
2	Budget des eaux pluviales	24
Partie 3	Les éléments liés au Personnel.....	25

Partie 1 Le contexte

I Prospective financière du budget des eaux usées

L'élaboration du budget 2023 est guidée par le travail préparatoire effectué en 2021 et notamment la réalisation d'une prospective financière sur 5 ans qui a fixé quelques principes :

-Pérenniser les recettes par l'augmentation de la Participation Financière à l'assainissement collectif (PFAC)et l'indexation de la redevance sur l'inflation ;

-Baisser le poids des charges financières sur le budget de fonctionnement (refinancement ou renégociation de la dette) ;

-Programme travaux issu des données du Schéma directeur d'assainissement ;

-Recours à l'emprunt pour financer les investissements

II Plan pluriannuel d'investissement

Principalement issu des données du Schéma Directeur d'Assainissement, il se concentre sur des actions de réhabilitation de réseau dans le but de lutter contre les eaux parasites et d'augmenter la durée de vie des ouvrages. Des actions permettant une meilleure résilience des ouvrages en cas d'inondation sont également proposées.

III Pilotage du service eaux pluviales

Le projet de mutualisation financière du service présenté en 2020 n'a pas été validé.

Un diagnostic global a été demandé et a été réalisé (2021/2022) via des inspections télévisées de la totalité du linéaire et recensement des ouvrages. L'analyse de ces données permettra d'envisager une nouvelle proposition en 2023 pour une mise en œuvre en 2024.

Le mode d'exploitation des ouvrages hors délégation de service public est effectif depuis le 1^{er} janvier 2023.

IV Renouvellement du contrat de délégation de service public

Le nouveau contrat débute le 1^{er} janvier 2023 et concerne un périmètre réduit notamment la gestion des réseaux d'eaux pluviales et les contrôles qui font l'objet de contrats séparés.

Une nouvelle répartition des tâches entre le délégataire et le SIAVOS ainsi que le travail de négociation mené sur le nouveau contrat permettent une baisse de la redevance du délégataire (environ 30 centimes/m3) – Le Comité a décidé de transférer l'économie réalisée sur le budget du SIAVOS afin de limiter l'emprunt et de faciliter les investissements en faveur des usagers, mais aussi de compenser la perte de la prime d'épuration (120 000 €)

V 11^{ème} programme de l'agence de l'eau

Plusieurs points sont à retenir :

- Les subventions des opérations sont à la baisse car moins d'opérations sont éligibles ;

- La possibilité d'aide à la mise en conformité des usagers (5 000€/ habitation) dans un cadre d'opérations groupées sous maîtrise d'ouvrage du SIAVOS. Plan d'action en cours ;

- La disparition progressive de la prime d'épuration : 20% du montant perçu en 2022 budgété en 2023, disparition totale en 2024.

Partie 2 Les orientations budgétaires 2023

I Préambule / Tableau de synthèse

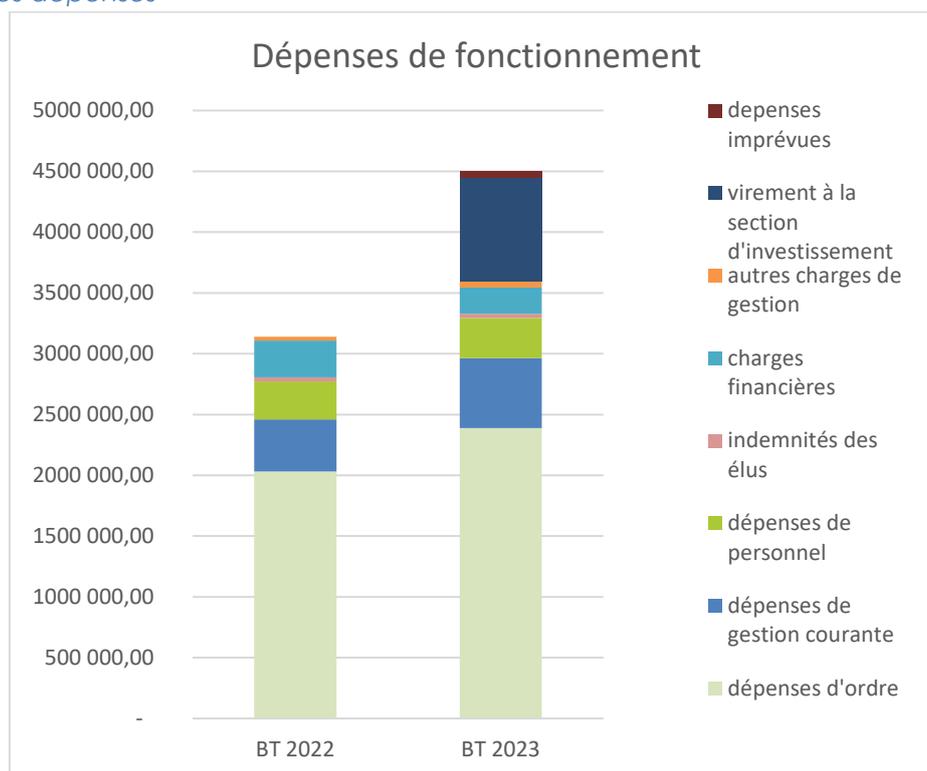
2023	Eaux Usées	Eaux Pluviales
Dépenses de fonctionnement	4 497 115,04 €	1 613 960,59 €
Dépenses d'Investissement	5 708 007,03 €	2 689 572,16 €
Emprunt prévu	895 858,04 €	113 705,63 €

II Le budget des eaux usées

1 Le fonctionnement

Le budget des eaux usées, à la suite de la nouvelle délégation de service public, est depuis le 1^{er} janvier 2023, assujéti à la TVA. Il doit donc être voté en hors taxe. Afin de faciliter la lecture et la comparaison avec le budget des eaux usées 2022, le budget 2023 est présenté en TTC. Il sera présenté en HT lors du vote.

a Les dépenses



Le prévisionnel des dépenses en 2023 est en augmentation de 43,25 % par rapport au budget total 2022.

Cette forte hausse s'explique principalement par l'incorporation des écritures d'intégration des réseaux de la commune de Mériel (régularisation). Cela génère un virement de la section de fonctionnement de 853 360 €. Il s'agit d'intégrer les amortissements des acquisitions et des subventions perçues dans le cadre des opérations amorties. C'est en grande partie une opération de régularisation pour les amortissements des acquisitions. En revanche, pour les amortissements des subventions, il s'agit de les intégrer à l'actif du syndicat.

Pour cela, il convient de régulariser les amortissements antérieurs non réalisés par la commune.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	C 6811/ : 466 158,63 €	C 777/ : 1 012 020,40 €
Section d'investissement	C 139xx / : 1 012 020,40 €	C 28xxx/ : 466 158,63 €

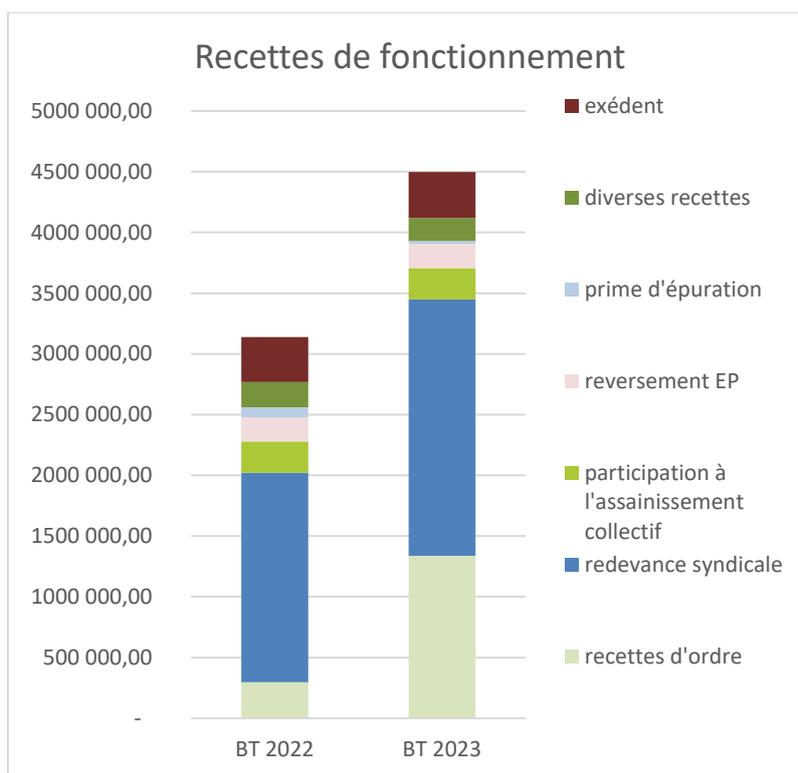
Le travail de maîtrise des dépenses du service permet de limiter la hausse des dépenses de gestion courante.

Les dépenses de personnel et les indemnités des élus augmentent quant à elles de 5,6%, impact de l'augmentation du point d'indice en 2022 notamment.

Une prospective 2023-2026 permet de mettre en exergue une évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Considérant le contexte économique actuel, avec un niveau d'inflation élevé, il est choisi, ici, de figer l'augmentation à 4% sur les cinq prochaines années. Le service travaille sur une stabilité des coûts tout en répondant aux nouvelles réglementations. Cela permet au syndicat de maîtriser cette hausse. La renégociation de la dette en 2022 a également permis de réduire les coûts des emprunts précédents.

	2023	2024	2025	2026	2027	Observation
Charges à caractère général	552 184	574 272	597 243	621 132	645 978	Augmentation de 4 % par an
Charges de personnel et frais assimilés	331 365	337 992	344 752	351 647	358 680	Augmentation de 2 % par an
Indemnités et frais de mission élus	34 004	34 174	34 345	34 517	34 689	Augmentation de 0,5 % par an
Autres charges de gestion courante	20 816	21 649	22 515	23 415	24 352	Augmentation de 4 % par an
Intérêts de la dette	210 209	222 891	196 095	150 094	117 614	
Autres charges financières	10 840	10 840	10 840	10 840	10 840	Stable
Charges exceptionnelles	32 191	32 191	32 191	32 191	32 191	Stable
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 191 609	1 234 009	1 237 981	1 223 836	1 224 344	

b Les recettes



La redevance syndicale représentant la principale recette du SIAVOS est réévaluée du fait du nouveau contrat de délégation de service public.

En effet, une nouvelle répartition des tâches entre le délégataire et le Syndicat ainsi que le travail de négociation mené sur le nouveau contrat permettent une baisse de la redevance du délégataire (environ 30 centimes/m³). Le Comité a décidé de transférer l'économie réalisée sur le budget du SIAVOS afin de limiter l'emprunt et de faciliter les investissements en faveur des usagers, mais aussi de compenser la perte de la prime d'épuration (120 000 €). La redevance syndicale est donc portée à 1,87€/m³ en 2023, sans que cela entraîne une conséquence pour l'utilisateur, la recette prévisionnelle 2023 est estimée à 2 110 000€ soit 20% d'augmentation par rapport à 2022.

Les recettes prévisionnelles liées à la participation à l'assainissement collectif sont stables malgré la décision de l'augmentation de la participation (3500€/logement au lieu de 2500€).

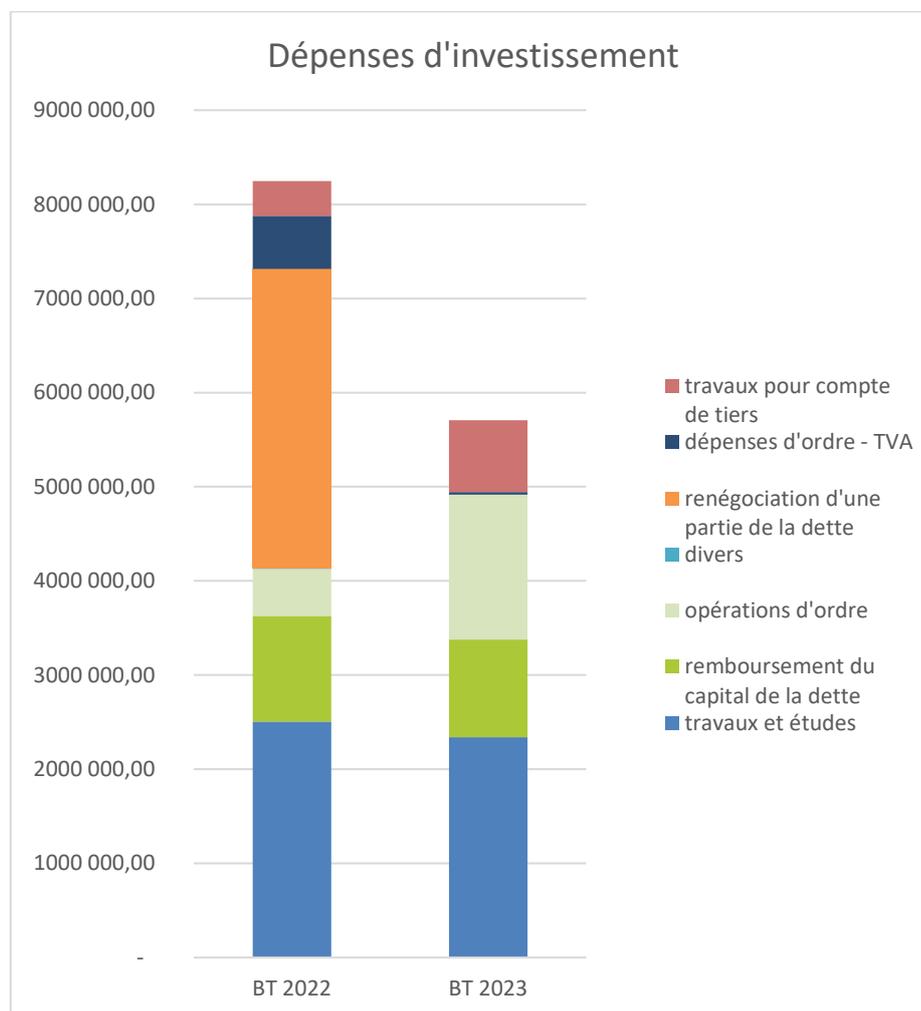
Les contrôles de conformité sont également en hausse à la suite de l'augmentation du prix du contrôle au 1^{er} janvier 2023 (250€/contrôle).

La prime d'épuration est en forte baisse. Selon les informations de l'Agence de l'eau, le montant pour l'année 2023 ne dépassera 20% du montant perçu en 2022, soit 23 000 €.

Les recettes d'ordre sont en forte hausse à la suite de l'intégration des écritures d'intégration des réseaux de la commune de Mériel (régularisation).

2 L'investissement

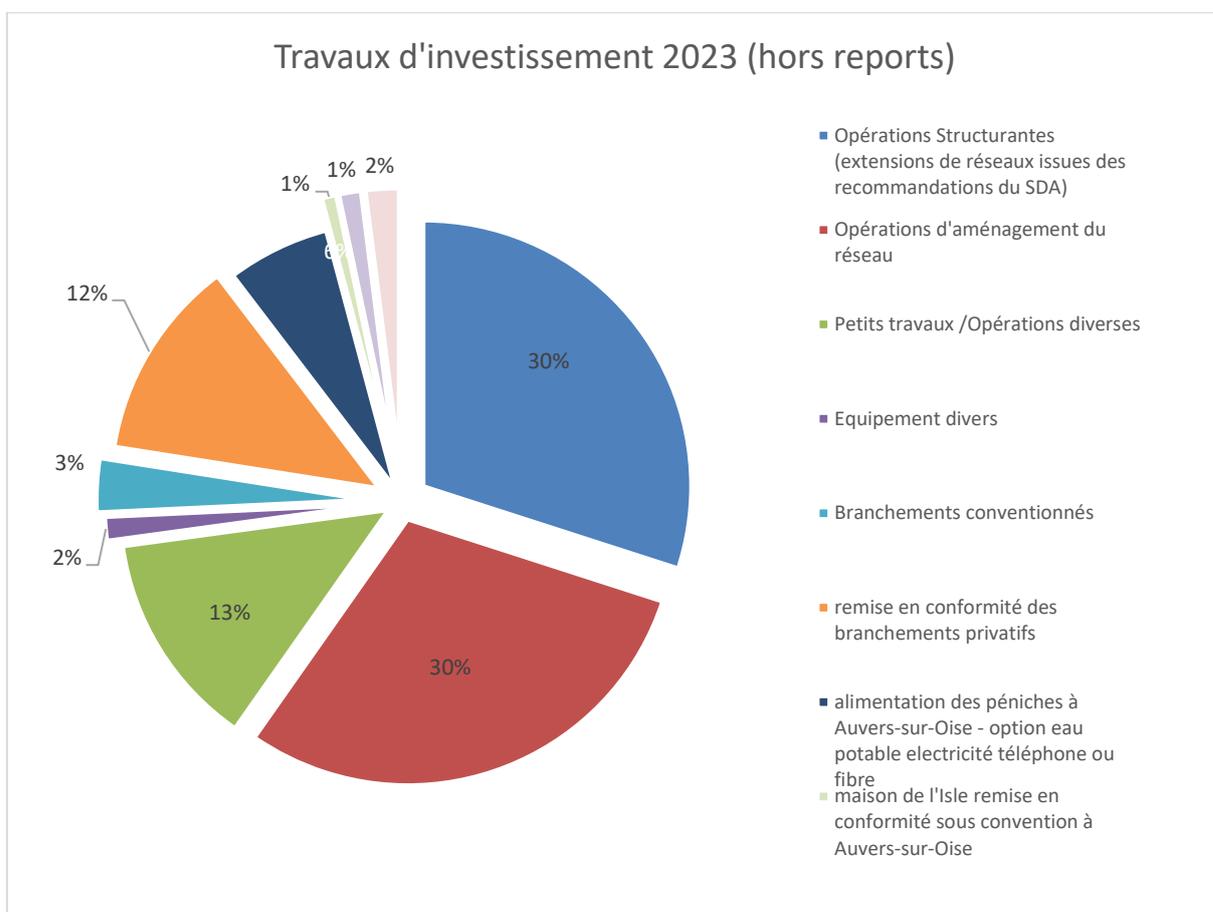
a Les dépenses



Les dépenses d'investissement 2023 sont consacrées à la continuité du programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux, à des opérations d'extension de réseaux, de réhabilitation d'un poste, de réhabilitation de branchements.

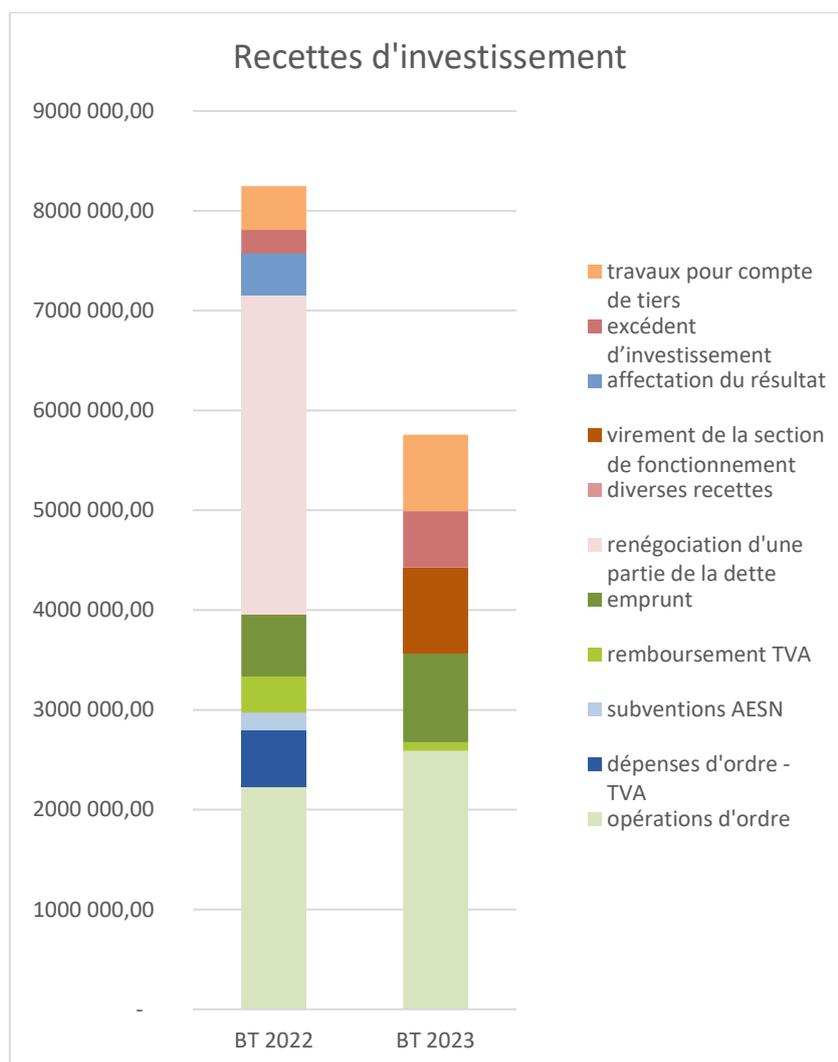
Des opérations importantes sous conventions (contre remboursement) sont également inscrites (mise en conformité Maison de l'île à Auvers-sur-Oise, mise en conformité d'usagers dans le cadre du plan d'action de l'Agence de l'Eau).

b Les prévisions de travaux, les études et les acquisitions (hors reports)



Catégorie d'investissement	Montants TTC	Description
Opérations Structurantes (extensions de réseaux issues des recommandations du SDA)	922 732,00 €	Rue Guynemer à Mery sur Oise / alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise / création de réseau rue des Fleurs et clos du château à Auvers-sur-Oise / les Hameaux de Frépillon / instrumentation du diagnostic permanent
Opérations d'aménagement du réseau	913 320,00 €	Réhabilitation 2022 / réhabilitation du poste KARAKIS à Mériel
Petits travaux / Opérations diverses	404 000,00 €	Mises en conformités diverses/déconnexions EP dans EU
Equipement divers	43 800,00 €	Renouvellement Informatique /logiciels/site internet/SIG/mobilier
Branchements conventionnés	100 000,00 €	
remise en conformité des branchements privés	375 000,00 €	
alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise - option eau potable électricité téléphone ou fibre	190 000,00 €	
maison de l'Isle remise en conformité sous convention à Auvers-sur-Oise	26 214,00 €	
récupérateurs d'eau	40 000,00 €	
Divers	60 900,00 €	acquisition de terrains /frais d'insertions marchés publics/diagnostics divers liés à des opérations d'investissement

Opérations prévues en 2023	Études	Travaux	Total
Déconnexion du logement rue des gords à Auvers-sur-Oise	0 €	6 000,00 €	7 200,00 €
Création de réseau rue des Fleurs et clos du château à Auvers-sur-Oise	35 000,00 €	227 000,00 €	314 400,00 €
Alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise	15 060,00 €	304 500,00 €	383 472,00 €
Alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise - option eau potable électricité téléphone ou fibre	10 560,00 €	145 500,00 €	187 272,00 €
Remise à niveau des branchements des Berthelées	20 000,00 €	100 000,00 €	144 000,00 €
Réhabilitation du poste KARAKIS à Mériel	0 €	161 100,00 €	193 320,00 €
Les hameaux de Frépillon	9 225,00 €	136 075,00 €	174 360,00 €
maison de l'Isle remise en conformité sous convention à Auvers-sur-Oise	0 €	21 845,00 €	26 214,00 €
Réhabilitation du bâtiment administratif : toiture et aménagement	25 000,00 €	0 €	30 000,00 €
ZAC des bosquets à Méry-sur-Oise	0 €	42 025,72 €	50 430,86 €
Réhabilitation 2023	0 €	600 000,00 €	720 000,00 €
	114 845,00 €	1 744 045,72 €	2 230 668,86 €



Afin de financer les travaux du budget 2023, un emprunt de 895 850 € est prévu.

Un virement de la section de fonction à hauteur de 853 000 € vient abonder la section d'investissement.

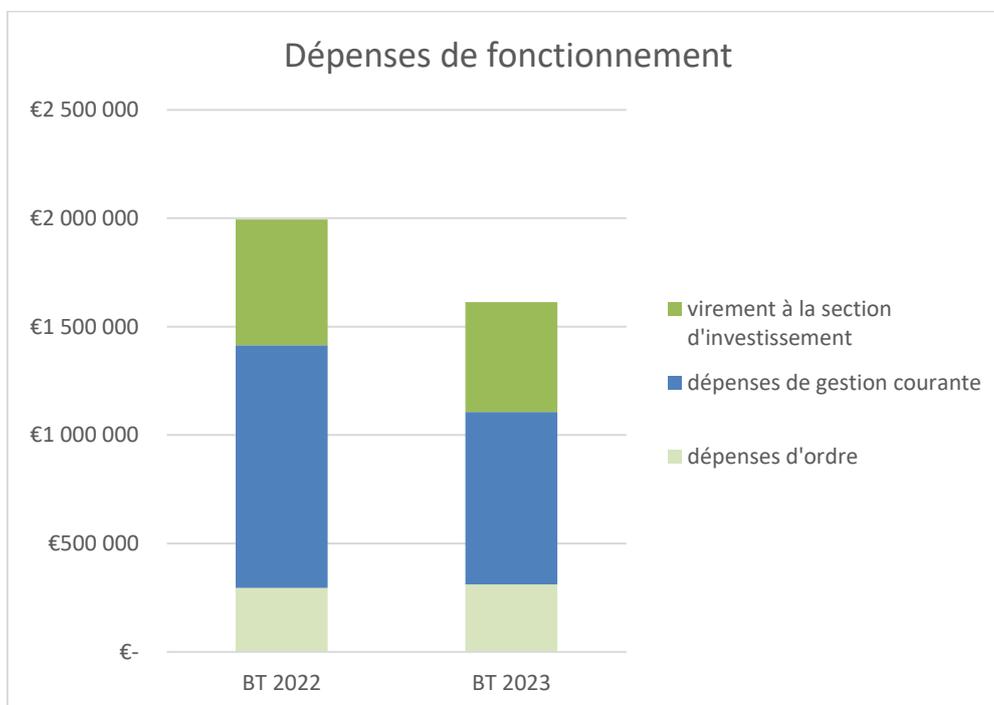
Une partie de ce virement permet d'équilibrer les écritures comptables à la suite de la régularisation du transfert des réseaux de la commune de Mériel.

Aucune subvention n'est inscrite au budget des eaux usées pour 2023.

III Le budget des eaux pluviales

1 Le fonctionnement

a Les dépenses



Le budget de fonctionnement d'eaux pluviales contribue à hauteur de 41,06 % au budget d'eaux usées.

Le taux est calculé sur la base des linéaires du dernier RAD connu, comme cela a été décidé à partir de l'exercice 2017.

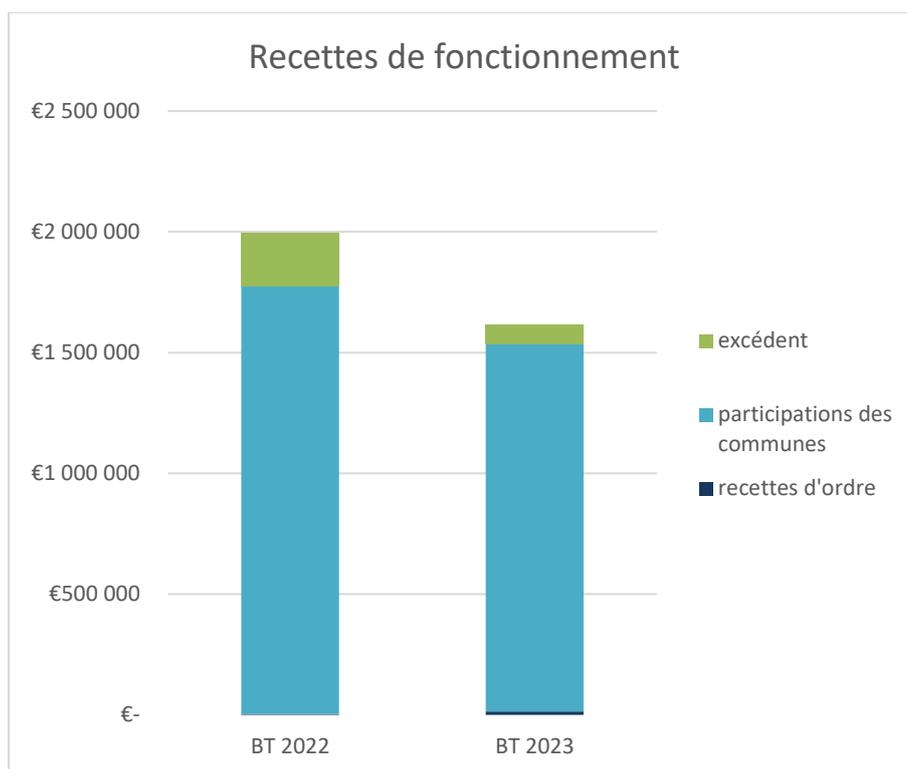
Les charges de gestion courantes sont en baisse de 32 % pour deux raisons principales :

- Achèvement du diagnostic réseau (2021/2022) pour l'audit,
- nouveau mode de gestion de l'exploitation (hors DSP).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2023 à 2027

	2023	2024	2025	2026	2027	observation
Charges à caractère général	600 138	624 144	649 110	675 074	702 077	augmentation de 4 % par an
Intérêts de la dette	167 513	152 936	130 534	109 936	93 241	sans emprunt supplémentaire
Charges exceptionnelles	17 213	2 500	2 500	2 500	2 500	en 2023 : indemnités d'éviction suite à des opérations d'investissement
Total des dépenses réelles de fonctionnement	784 865	779 580	782 143	787 510	797 818	

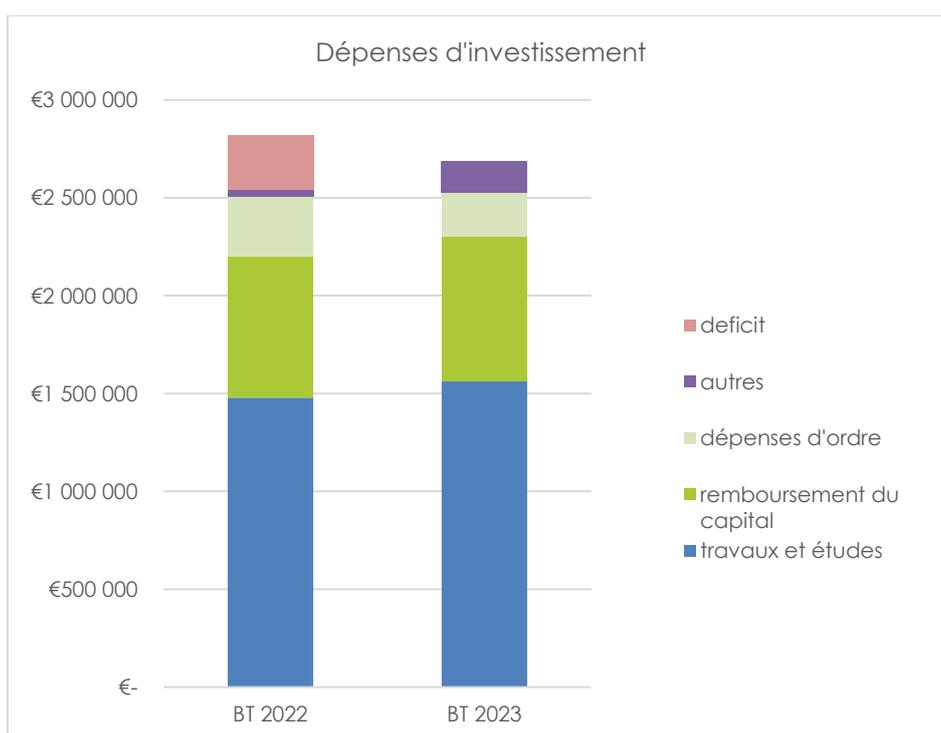
b Les recettes



Les recettes sont issues des contributions budgétaires ou fiscalisées des adhérents soit 1 519 679€ pour 2023.

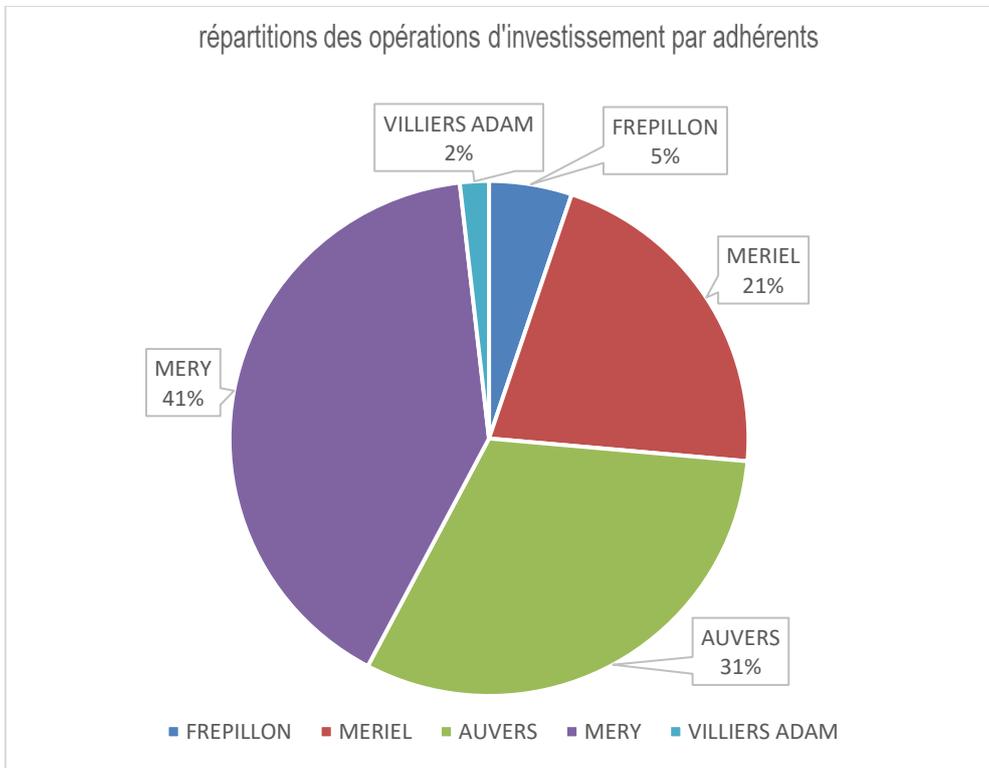
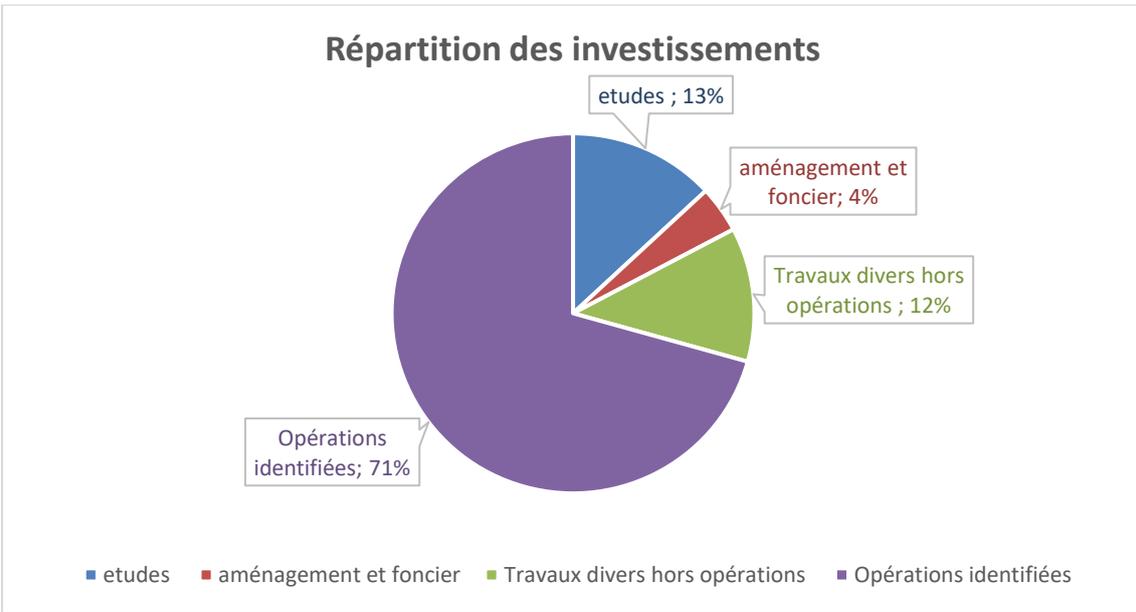
2 L'investissement

a Les dépenses



b Les prévisions de travaux

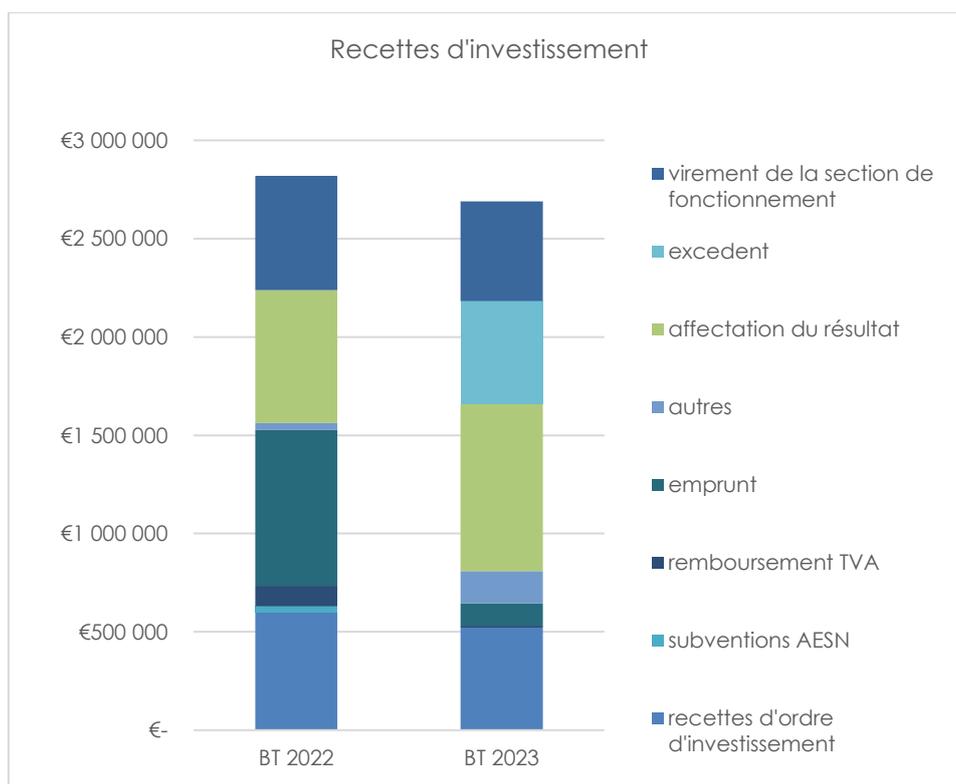
Opérations	Études	Travaux	Total TTC
Remise à niveau des branchements des Berthelées à Auvers-sur-Oise	20 000,00 €	100 000,00 €	144 000,00 €
Maîtrise des ruissellements chemin de la Vallée au veau (aval) à Auvers-sur-Oise	17 500,00 €	0 €	21 000,00 €
Maison de l'Isle remise en conformité sous convention à Auvers-sur-Oise	7 590,00 €	112 016,52 €	143 527,82 €
Gestion des eaux pluviales rue Marcel Martin à Auvers-sur-Oise - bassin de compensation	6 000,00 €	91 559,59 €	117 071,51 €
Réhabilitation réseau EP à Auvers-sur-Oise (année 1) (ru du stade)	0 €	60 000,00 €	72 000,00 €
Gestion EP quartier des Berthelées à Auvers-sur-Oise	25 750,00 €	0 €	30 900,00 €
Ruissellement rue des carrières/faisanderie à Mériel	10 000,00 €	91 613,33 €	121 936,00 €
Ruissellement chemin du ru (ou rue du Bac) à Mériel	19 590,00 €	0 €	23 508,00 €
Réhabilitation caniveau rue de la pêcherie à Mériel	5 650,00 €	74 100,00 €	95 700,00 €
Réhabilitation réseau EP de Mériel année 1 (sous le stade)	0 €	53 228,00 €	63 873,60 €
Réhabilitation réseau EP Méry-sur-Oise année 1	0 €	50 000,00 €	60 000,00 €
Réfection du bassin des bosquets n°4 à Méry-sur-Oise	9 000,00 €	358 000,00 €	440 400,00 €
Construction d'un bassin de retenue au lieu-dit de la grande Borne à Frépillon	28 225,00 €	0 €	33 870,00 €
Acquisition de terrain pour construction d'un bassin de retenue au lieu-dit de la grande Borne à Frépillon	0 €	3 000,00 €	3 600,00 €
Réhabilitation réseau EP Frépillon année 1	0 €	25 000,00 €	30 000,00 €
Réhabilitation réseau EP Villiers Adam année 1	0 €	15 000,00 €	18 000,00 €
Désinvestissement du poste ruelle de l'Isle Adam à Villiers Adam	3 600,00 €	0 €	4 320,00 €
	152 905,00 €	1 033 517,44 €	1 423 706,93 €



L'investissement est en partie consacré à la continuité de travaux de maîtrise de ruissellements. L'année 2023 voit aussi le démarrage de travaux de réhabilitation d'ouvrages dégradés (réseaux, branchements ainsi qu'un bassin de rétention).

Par ailleurs, des travaux d'accompagnement de la réhabilitation de la maison de l'Ile à Auvers-sur-Oise sont prévus, remise aux normes et gestion du pluvial sous convention et contre remboursement et financement d'un bassin de compensation.

c Les recettes



Afin de financer les dépenses d'investissement du budget des eaux pluviales en 2023, un virement de la section de fonctionnement est prévu à hauteur de 507 000 €, l'excédent d'investissement 2022 est de 522 000 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 851 000€

Un emprunt est également prévu pour un montant de 113 700 €.

Du fait des ressources internes plus importantes que l'année précédente, le recours à l'emprunt est plus faible qu'en 2022.

IV Fiscalité du budget des eaux pluviales

	Auvers-sur Oise	Méry-sur-Oise	Mériel	CA Val Parisis	Villiers-Adam	total
Dépenses de fonctionnement	472 585	665 198	229 042	175 755	71 381	1 613 961
Dépenses d'investissement	1 034 391	892 439	557 012	152 701	53 034	2 689 577
Recettes de fonctionnement	24 922	25 198	22 300	21 481	381	94 282
Recettes d'investissement	1 034 391	892 439	557 012	152 701	53 034	2 689 577
fiscalité 2023	447 663	640 000	206 742	154 274	71 000	1 519 679
<i>Fiscalité 2022</i>	674 164	607 278	269 455	166 207	54 937	1 772 041
Écart 2023-2022	- 226 501	32 722	- 62 713	- 11 933	16 063	- 252 362

V La dette

Depuis quelques années, le syndicat travaille pour stabiliser son endettement du budget des eaux usées.

En 2022, le travail sur la renégociation de la dette a été finalisé avec la Caisse des dépôts et consignations.

1 Synthèse globale

Au 1^{er} janvier 2023, la dette globale du budget des Eaux usées se présentait ainsi :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 607 641 €	2,53 %	9 ans et 4 mois	4 ans et 11 mois	47

Le taux moyen s'établit à 3,02 % au 31/12/2021, ce qui est supérieur à la moyenne des syndicats (1,39 % au 31/12/2021). La présence de nombreux emprunts à taux fixe dans l'encours de dette n'ont pas permis à la collectivité de profiter du niveau historiquement bas des taux courts. Il est à noter que le taux moyen est en baisse depuis 2015. En 2022, le SIAVOS a finalisé le travail sur la renégociation de sa dette.

Au 1^{er} janvier 2023, la dette globale du budget des Eaux pluviales se présentait ainsi :

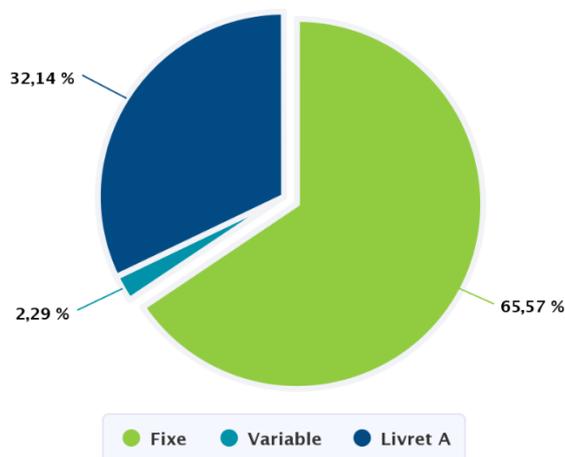
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 477 634 €	2,77 %	12 ans et 2 mois	6 ans et 4 mois	20

2 Type de taux

En matière de type de taux, la dette du SIAVOS se compose en majorité à 79 % de taux fixe.

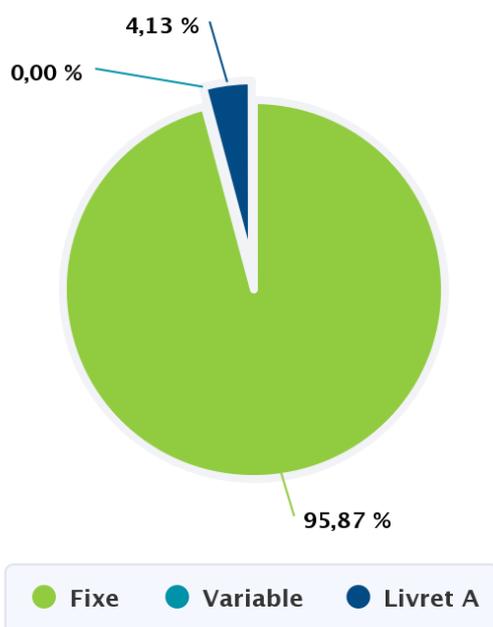
Eaux usées :

Au 1^{er} janvier 2023



Type	Capital restant dû (CRD)	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 644 397,15 €	65,57%	2,80%
Variable	196 778,75 €	2,29%	2,23%
Livret A	2 766 464,69 €	32,14%	1,98%
Ensemble des risques	8 607 640,59 €	100,00%	2,53%

Eaux pluviales :



Type	Capital restant dû (CRD)	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 210 152,86 €	95,87%	2,77%
Variable	0,00 €	0,00%	0,00%
Livret A	267 480,95 €	4,13%	2,95%
Ensemble des risques	6 477 633,81 €	100,00%	2,77%

3 Encours de dette

a Dette par année

Eaux usées

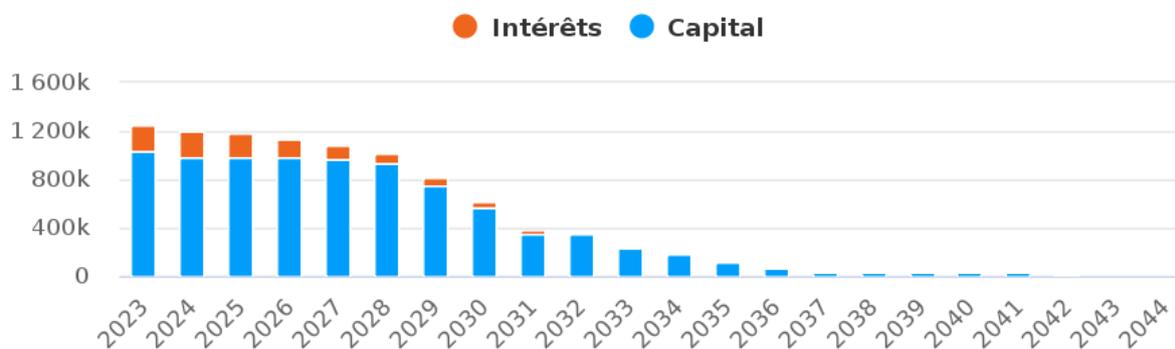
	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	8 068 011,24 €	7 095 275,18 €	6 114 853,61 €	5 129 384,35 €	4 152 308,98 €	912 953,05 €
Capital payé sur la période	1 039 573,54 €	977 994,75 €	977 681,70 €	990 084,84 €	961 007,64 €	346 447,80 €
Intérêts payés sur la période	210 288,87 €	223 717,29 €	198 434,65 €	151 580,77 €	117 620,56 €	24 838,54 €
Taux moyen sur la période	2,79%	3,13%	2,95%	2,74%	2,65%	2,51%

Eaux pluviales

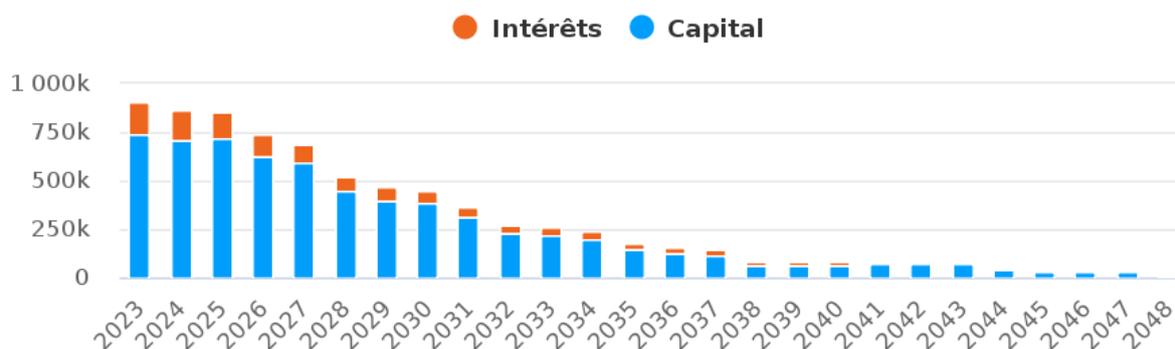
	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	6 113 267,06 €	5 407 594,48 €	4 692 236,68 €	4 008 307,00 €	3 405 595,81 €	1 480 288,86 €
Capital payé sur la période	736 278,66 €	709 596,72 €	718 477,74 €	629 863,70 €	596 689,63 €	228 358,45 €
Intérêts payés sur la période	167 552,04 €	153 165,61 €	130 607,11 €	109 936,01 €	93 240,60 €	46 670,99 €
Taux moyen sur la période	2,74%	2,74%	2,68%	2,64%	2,43%	3,08%

b Flux de remboursement

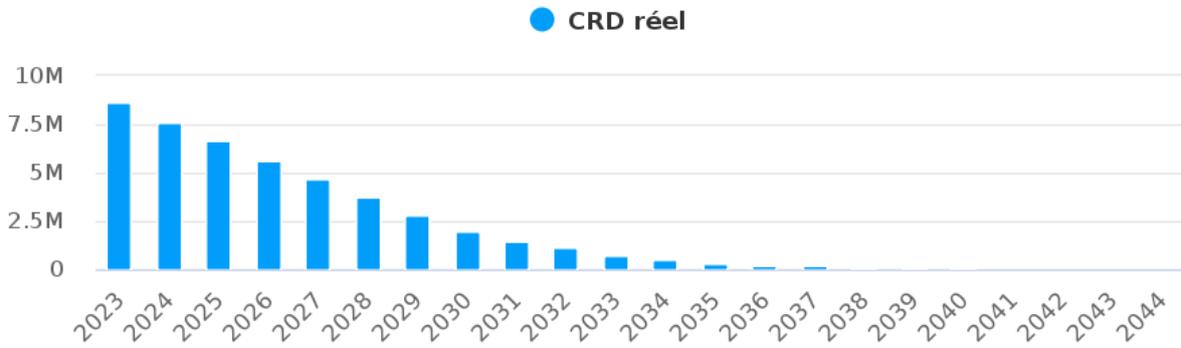
Eaux usées



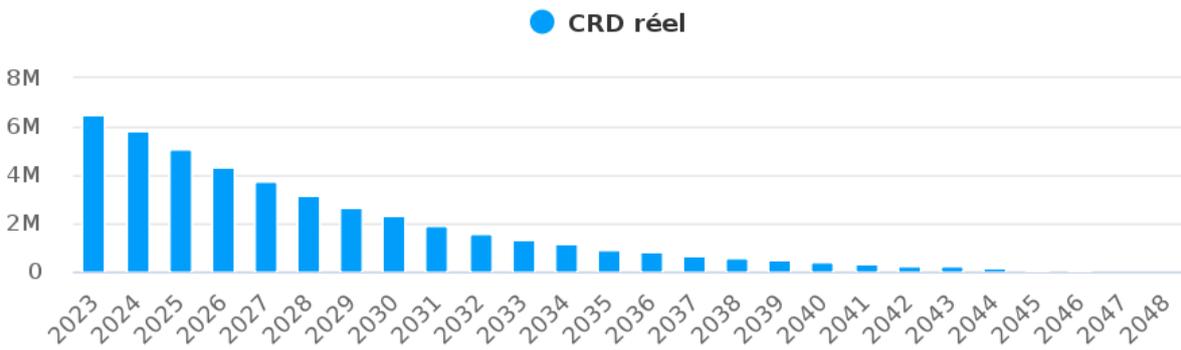
Eaux pluviales



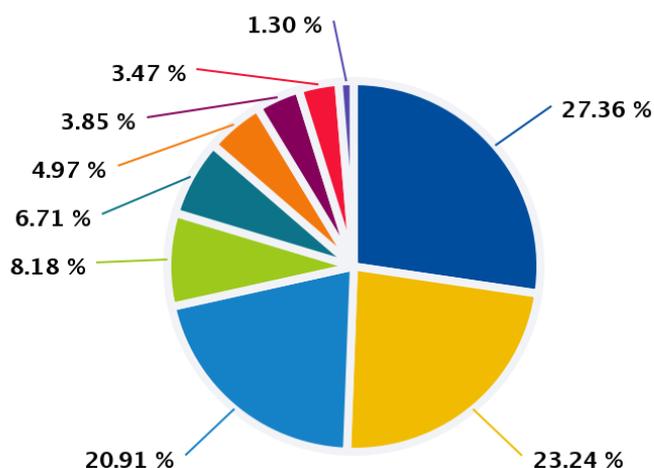
Eaux usées



Eaux pluviales



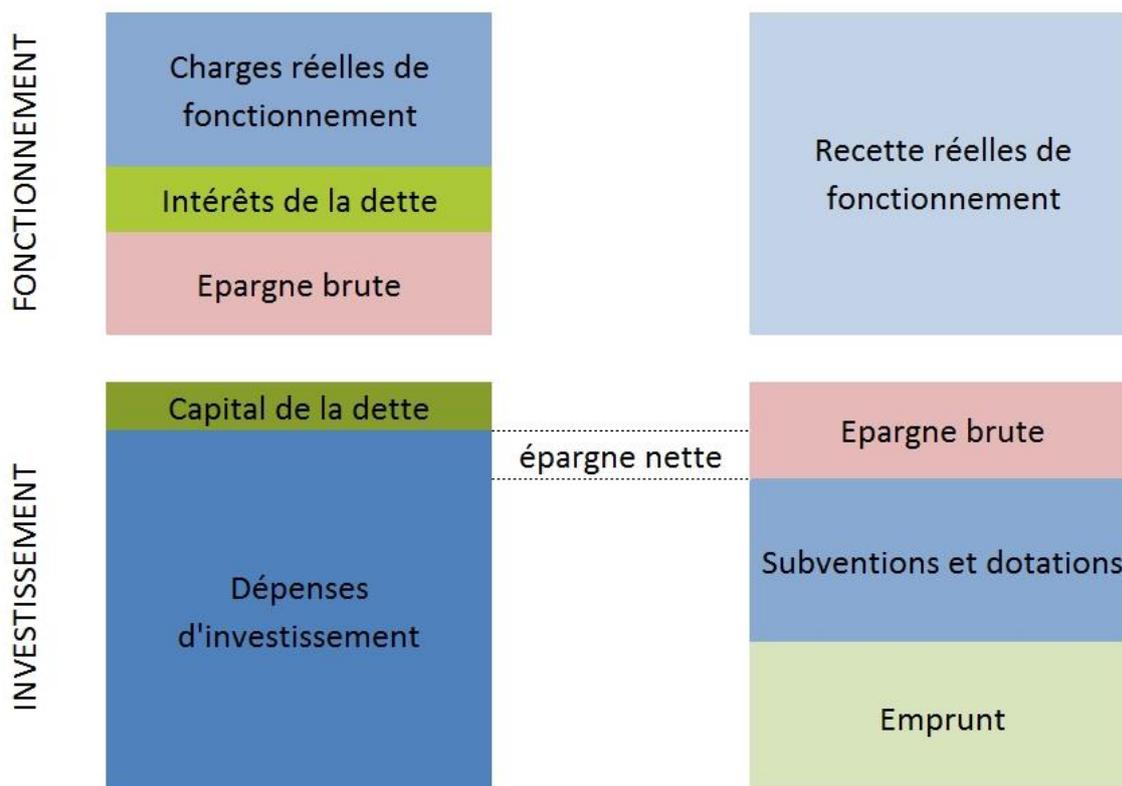
d Dette par prêteur (globalisée)



Prêteur	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital	Nombre d'emprunts
Agence de l'eau Seine Normandie	1 261 640,00 €	523 817,43 €	84 109,33 €	0 €	4 109,33 €	29
BANQUE POSTALE	5 923 510,00 €	4 127 512,54 €	427 112,51 €	84 875,78 €	342 236,73 €	9
CAISSE D'EPARGNE	8 420 274,51 €	3 505 337,14 €	653 402,15 €	90 606,64 €	562 795,51 €	10
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 489 520,79 €	3 154 927,61 €	376 376,28 €	68 144,84 €	308 231,44 €	11
CREDIT AGRICOLE	1 000 000,00 €	750 000,00 €	59 725,62 €	9 725,62 €	50 000,00 €	1
CREDIT AGRICOLE IDF	3 000 000,00 €	1 012 500,00 €	192 263,97 €	42 263,97 €	150 000,00 €	1
CREDIT FONCIER DE FRANCE	700 000,00 €	581 067,73 €	42 894,20 €	26 109,87 €	16 784,33 €	1
SFIL CAFFIL	687 575,97 €	196 778,75 €	49 487,98 €	4 459,80 €	45 028,18 €	1
SOCIETE GENERALE	4 000 000,00 €	1 233 333,20 €	268 321,07 €	51 654,39 €	216 666,68 €	2
	28 482 521,27 €	15 085 274,40€	2 153 693,11 €	377 840,91 €	1 775 852,20€	65

VI Grands équilibres budgétaires

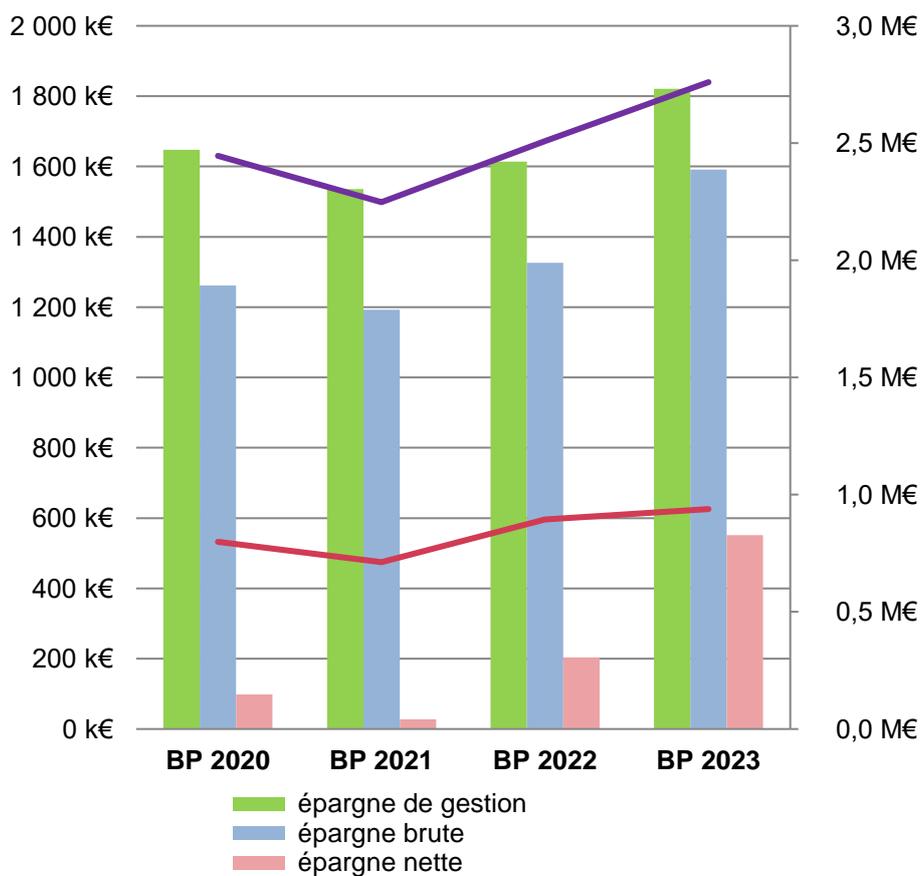
L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle constitue un double indicateur :



1. Un indicateur de "l'aisance" de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un "excédent" de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

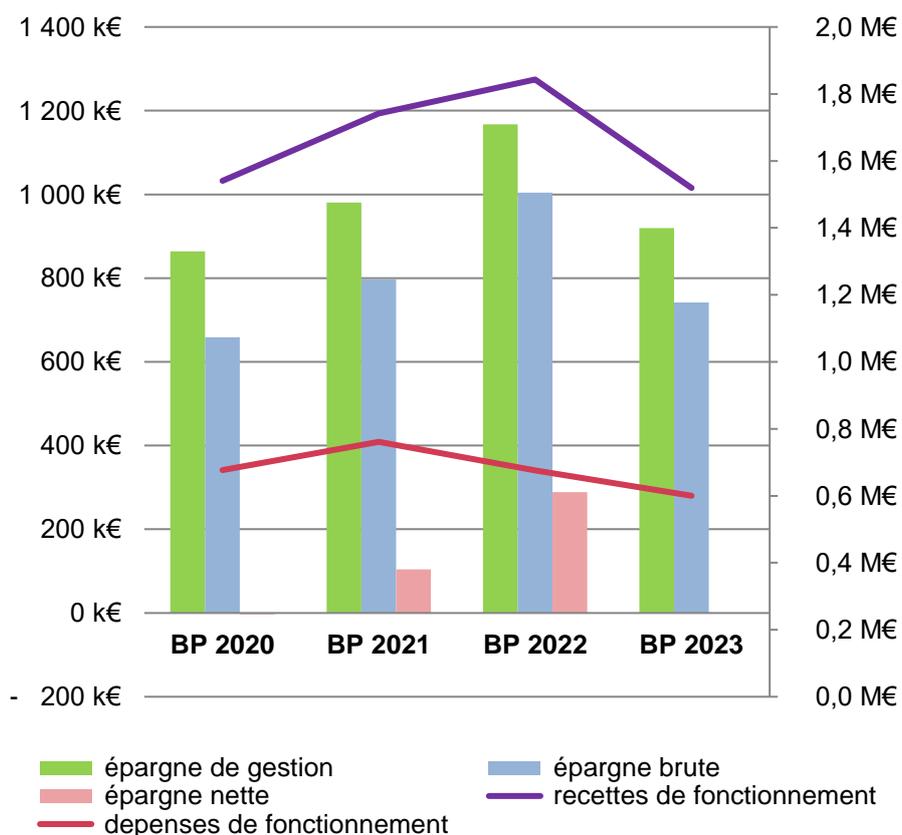
L'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

1 Budget des eaux usées



	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Recettes de fonctionnement courant	2 445 535,75 €	2 247 707,60 €	2 508 597,30 €	2 759 670,65 €
Dépenses de fonctionnement courant	798 199,28 €	711 890,24 €	894 277,77 €	938 369,45 €
Épargne de gestion	1 647 336,47 €	1 535 817,36 €	1 614 319,53 €	1 821 301,20 €
Intérêts de la dette	385 855,72 €	343 051,23 €	288 682,83 €	230 000,00 €
Épargne brute	1 261 480,75 €	1 192 766,13 €	1 325 636,70 €	1 591 301,20 €
Remboursement du capital de la dette	1 162 967,95 €	1 165 261,59 €	1 121 840,36 €	1 039 573,54 €
Épargne nette	98 512,80 €	27 504,54 €	203 796,34 €	551 727,66 €

2 Budget des eaux pluviales



	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Recettes de fonctionnement	1 540 889,00 €	1 741 894,00 €	1 843 108,48 €	1 519 679,00 €
Dépenses de fonctionnement	677 252,57 €	761 096,84 €	675 852,78 €	600 651,80 €
Épargne de gestion	863 636,43 €	980 797,16 €	1 167 255,70 €	919 027,20 €
Intérêts de la dette	204 549,65 €	184 106,37 €	163 081,82 €	177 674,33 €
Épargne brute	659 086,78 €	796 690,79 €	1 004 173,88 €	741 352,87 €
Remboursement du capital de la dette	662 696,04 €	692 798,49 €	715 484,44 €	741 278,66 €
Épargne nette	- 3 609,26 €	103 892,30 €	288 689,44 €	74,21 €

Partie 3 Les éléments liés au Personnel

Les services du syndicat sont composés de 5 agents : 4 titulaires et 1 contractuel permanent.

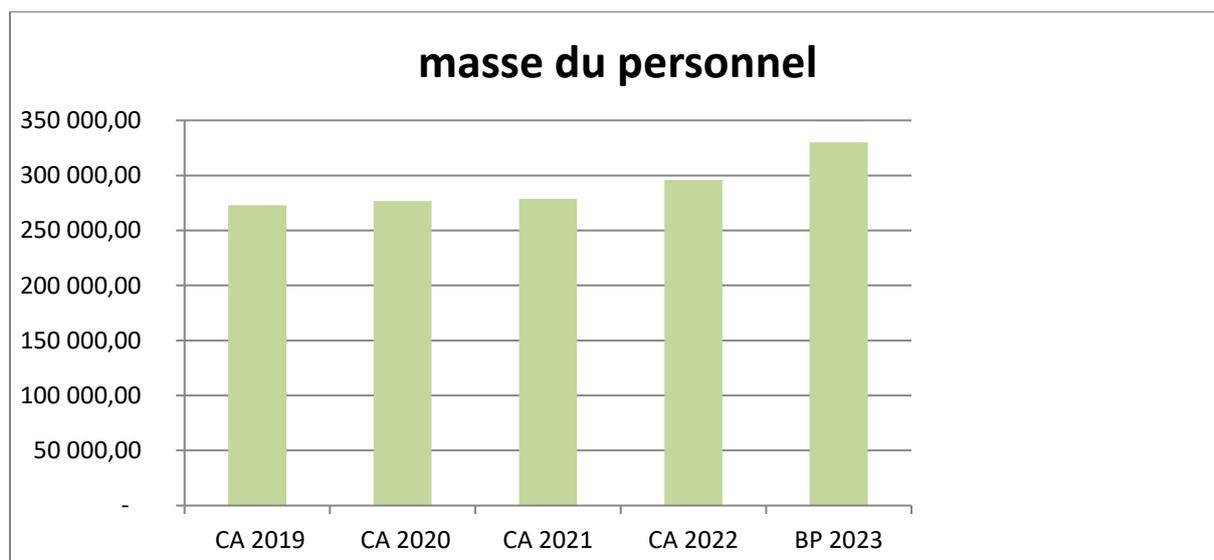
Nombre d'agents	Catégories	Filières	Grades	ETP
5	3 A	2 "techniques"	1 ingénieur principal	3 ETP à temps complet
	1 B	3 "administratifs"	1 ingénieur	2 ETP à temps partiel
	1C		1 attaché	
			1 rédacteur principal	
			1 adjoint administratif	

Il n'est pas prévu d'embauche sur emploi permanent pour 2023.

Il est cependant envisagé une embauche sur un emploi saisonnier d'un mois maximum en période estivale (soutien à l'activité des dossiers de pénalités).

Un travail va être mené sur le régime indemnitaire du service conformément à la délibération du 04/12/2016 qui prévoit un réexamen au moins tous les 4 ans.

La mise en place d'une prime d'intéressement est proposée à l'étude.



Actuellement, deux agents sont à temps partiels. Le prévisionnel 2023 prévoit un retour à temps complet dans le cas où les agents le souhaiteraient.

Les dépenses de personnel se composent de la manière suivante :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Traitement de base	134 558	137 597	140 440	146 307	154 747
Nouvelle bonification indiciaire	2 218	2 249	2 249	2 289	2 328
Régime indemnitaire	37 379	37 756	37 956	40 555	41 825
CIA	9 878	8 254	7 567	8 310	8 659